

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 1er AVRIL 2009
A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 135 citoyennes et citoyens
Excusés : Mme Ariane Chollet, Présidente de la paroisse, Mme et M. Nicole et Etienne Riccard, MM. Pascal Hertling, Bernard Perritaz membre de la commission financière et M. Jacques Perriard, Conseiller communal qui actuellement est en voyage d'étude avec ses élèves à Vienne.
Scrutateurs : M. Charles Dessibourg, Ecuwillens (64)
M. Olivier Grand, Ecuwillens (71)

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 8^{ème} assemblée de la législature 2006-2011. Le Conseil communal tient à vous remercier de votre participation active aux affaires communales et vous souhaite de passer une soirée instructive et agréable en même temps. A l'issue des débats, nous vous proposons, si le temps nous le permet, de prolonger la soirée dans le domaine de la convivialité en partageant le verre et le plat froid de l'amitié. Je salue également la presse représentée ce soir par M. Pierre-André Sieber du journal La Liberté.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée comme à l'accoutumée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur. Il est important pour la qualité du procès-verbal que les intervenants parlent clairement et distinctement en utilisant les micros qui leur seront tendus par les scrutateurs. Je vous demande donc d'être strict et discipliné dans ce domaine.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 12 du 20 mars 2009 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 20 mars 2009;
- ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. **M. Pierre-André Sieber, journaliste.**
2. Je répète, lors de vos interventions, n'hésitez pas à utiliser le micro.

135 citoyennes et citoyens ont le droit de voter ce soir.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2008
2. Election d'un membre à la commission d'aménagement
3. Comptes de fonctionnement 2008 - approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Comptes des investissements 2008 – approbation
 - 4.1 Rapport de la commission financière
5. Reprise par la commune des routes de l'Imp. Sur-la-Comba et l'Imp. du Savouet, secteur Posieux
6. Pose d'un drainage dans la zone artisanale de l'Aérodrome, secteur Ecuwillens et vote du crédit y relatif
 - 6.1 Rapport de la commission financière
7. Réseau d'évacuation des eaux
 - 7.1 Travaux sur les secteurs Ecuwillens et Posieux
 - 7.2 Demande de crédit non affecté
 - 7.3 Rapport de la commission financière
8. Crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école, la création de salles pour sociétés
 - 8.1 Rapport de la commission financière
9. Crédit d'étude pour la rénovation de la salle communale à Ecuwillens
 - 9.1 Rapport de la commission financière
10. Délégation de compétence pour l'achat de terrain
 - 10.1 Rapport de la commission financière
11. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il peut être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. Pierre-Benoît Brülhart, Ecuwillens : j'ai constaté deux petites erreurs : point 5, page 16, rapport de la commission financière : on parle du budget de fonctionnement 2009 et non 2008.

Point 6.4 cadastre des eaux industrielles de la commune, page 18, il manque le préavis de la commission financière à savoir : la commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 40'000.00 pour cet objet.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2008 **est approuvé à l'unanimité avec les corrections.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Jean-Denis Chavaillaz : selon la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, le Conseil communal constitue une commission d'aménagement chargée de formuler des propositions pour l'élaboration du plan et de donner des préavis en vue de son application. La commission d'aménagement est composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général. La commission actuelle se compose comme suit :

- ◆ M. Pascal Hertling, Ecuwillens (Président)
- ◆ M. Jean-Marc Waeber, Posieux (Secrétaire)
- ◆ M. Hubert Nicolet, Posieux (membre)
- ◆ M. Nicolas Corpataux, membre (Conseil communal)
- ◆ M. Jean-Denis Chavaillaz, membre (Conseil communal)

Parce qu'il va quitter la commune, M. Jean-Marc Waeber a donné sa démission. Il s'agit donc de compléter ladite commission en élisant un nouveau membre issu de l'assemblée communale. Par tous ménages, nous avons demandé aux personnes intéressées de poser leur candidature. 9 candidates et candidats se sont annoncés par ce biais. Je prierais les personnes appelées de se lever à l'appel de leur nom et de brièvement se présenter :

Mme Marie-Claude Büchler, Posieux : je suis mariée, j'ai deux filles, j'habite depuis deux ans et demi à Posieux. J'ai une formation de dessinatrice en chauffage, métier que j'ai exercé pendant plus de 20 ans. Actuellement, je travaille au secrétariat du Service des constructions à Fribourg. Mes motivations : l'aménagement du territoire est un domaine qui m'intéresse fortement et qui est en relation avec mon parcours professionnel. C'est une excellente manière de découvrir la commune de Hauterive (FR) et de m'intégrer en tant que nouvelle citoyenne.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Ecuwillens : 35 ans, j'habite Ecuwillens. Je suis avocat de formation, je travaille actuellement en tant que chef de la section juridique du service public de l'emploi. J'ai été auparavant administrateur de la CUTAF (communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg), j'ai également travaillé à l'Office fédéral de l'énergie ainsi qu'au Service des communes. Dans le cadre de toutes ces fonctions, j'ai eu pas mal à faire avec l'aménagement du territoire, j'ai fait partie d'un certain nombre de commissions tant au niveau cantonal que fédéral liées à l'aménagement du territoire. J'ai également représenté la Suisse auprès de l'OCDE et enfin je suis vice-Président du comité de l'Accueil extrascolaire de Hauterive (FR).

M. Pierre Ginalski, Posieux : n'est pas présent.

M. Roger Jacquat, Posieux : je suis marié, père de 3 enfants et grand-père de 4 petits-enfants. Depuis ma naissance, j'ai toujours habité à Posieux. J'ai décidé l'année passée de prendre une retraite anticipée à l'âge de 60 ans après avoir travaillé 40 ans au Crédit Suisse. Je dispose donc d'un peu de temps que je peux mettre à disposition de la commune plus précisément de la commission d'aménagement du territoire. En 1970, alors que la commune n'avait pas encore de plan d'aménagement, j'étais un oublié de la première heure avec les autorités de l'époque pour mettre sur pied le PAL et faire en sorte que la commune soit dotée d'une structure correcte pour plusieurs décennies. Ce qui me motive dans l'aménagement du territoire, c'est que les choses

soient faites comme il faut. C'est-à-dire, que ce soit dans l'aménagement d'une zone résidentielle ou d'une zone industrielle, il faut procéder à la construction de routes, de trottoirs, de canalisations en séparatif, d'un éclairage et d'un câble réseau, tout en respectant les lois et l'écologie. Si je suis élu, je contribuerai à la bonne gestion de ce département pour le bien et l'avenir de notre commune.

M. Jean-Yves Jacquaz, Ecuwillens : j'ai 37 ans, je suis marié, père de deux enfants bientôt le troisième. Je travaille à l'Institut agricole de Grangeneuve à Posieux en qualité de responsable adjoint du service technique, spécialement de la gestion des bâtiments, des infrastructures et de l'aménagement du site. Lors de ma construction en 2006, j'ai eu plusieurs séances avec la commission d'aménagement pour le PAD Les Granges. C'est une chose qui m'a beaucoup intéressée au niveau privé puisque je construisais mais également au niveau communal. Si je peux mettre à disposition mes connaissances professionnelles pour la commune, c'est avec grand plaisir.

M. Tshikala Kazadi Tschiamala, Ecuwillens : pour faire plus simple, mes collègues et mes amis m'appellent Kali Kazadi. J'ai 46 ans et cela fait 2 ans que j'habite la commune de Hauterive (FR) à Ecuwillens. Je suis papa de 2 enfants, ma fille à 18 ans et mon fils 15 ans. J'ai une formation d'ingénieur en électrotechnique et actuellement je travaille comme responsable commercial pour la Suisse romande chez Siemens. Ma motivation est toute simple. J'aimerais pouvoir, par rapport à mes expériences professionnelles, apporter quelque chose à la communauté de la commune de Hauterive (FR).

Mme Marie-Rose Schmutz, Ecuwillens : j'ai 50 ans, mariée et deux enfants, de profession employée de commerce mais je n'exerce plus depuis 17 ans ayant décidé de m'occuper de mes enfants. Je suis donc mère au foyer à 100%. L'aménagement du territoire nous concerne tous et je serais ravie d'apporter des idées au sein de cette commission afin de contribuer au développement harmonieux de la commune.

M. Laurent Schneuwly, Ecuwillens : j'ai 46 ans, 3 enfants, j'habite la commune de Hauterive (FR) depuis 4 ans plus particulièrement le village d'Ecuwillens. Je suis avocat indépendant. J'ai œuvré pendant 12 ans au sein des Conseils communaux respectifs de Magnedens puis suite à la fusion de Corpataux-Magnedens. Durant ces 12 ans, au sein de ces deux exécutifs communaux, je me suis occupé de l'aménagement du territoire et j'ai présidé la commission d'aménagement du territoire de la commune de Corpataux-Magnedens. Maintenant, cela fait 4 ans que j'habite le village d'Ecuwillens et je souhaiterais mettre à la disposition des citoyens et des citoyennes de cette commune mes compétences.

M. Jean-François Zanetti, Posieux : j'ai 42 ans, marié et père d'un fils de 16 ans. Je travaille au Service des ponts et chaussées dans la section de l'entretien des routes cantonales en tant que coordinateur technique à Granges-Paccot. Ma motivation est de mettre à disposition mes connaissances dans les domaines suivants : lecture de plans, facilité d'analyse et de synthèse, bonne connaissance de la construction, mise en application des lois et des normes. Pour conclure, c'est pour moi un nouveau défi.

M. Jean-Denis Chavaillaz : merci Mesdames et Messieurs. Vous l'aurez constaté aussi, nous avons une palette de personnalités de qualité qui s'intéressent à ce poste vacant et c'est plutôt réjouissant. Conformément à l'art. 19 de la Loi sur les communes, l'élection de ce membre a lieu au scrutin de liste. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Si personne n'a atteint la majorité absolue au premier tour qui est de 68 voix, il y aura un deuxième tour et la majorité relative suffit, soit celle ou celui qui obtient le meilleur résultat. Pour faciliter cette élection, nous avons attribué un no à chaque candidat et il vous suffit d'inscrire le no correspondant à la personne de votre choix sur le bulletin que nous vous distribuons maintenant. Les scrutateurs et le Conseil communal forment le bureau électoral pour le dépouillement.

Résultat du 1^{er} tour :

Bulletins distribués	135	
Bulletins rentrés		135
Bulletins blancs		1

Bulletins nuls	0
Bulletins valables	134

Majorité absolue : 68

1. Büchler Marie-Claude	19
2. Cudré-Mauroux Patrick	42
3. Ginalski Pierre	1
4. Jacquat Roger	11
5. Jacquaz Jean-Yves	22
6. Kazadi Tschiamala Tshikala	9
7. Schmutz Marie-Rose	9
8. Scheuwly Laurent	13
9. Zanetti Jean-François	8

A la lecture du résultat, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue. Nous devons donc procéder à un deuxième tour. Je pose la question aux candidats : est-ce que quelqu'un se retire ? S'annoncent Mme Schmutz Marie-Rose et M. Kazadi Tschiamala Tshikala qui confirment qu'ils se retirent de la course.

Résultat du 2^{ème} tour :

Bulletins distribués	135	
Bulletins rentrés		135
Bulletins blancs		1
Bulletins nuls		1
Bulletins valables		133

1. Büchler Marie-Claude	14
2. Cudré-Mauroux Patrick	61
3. Ginalki Pierre	0
4. Jacquat Roger	10
5. Jacquaz Jean-Yves	35
8. Schneuwly Laurent	8
9. Zanetti Jean-François	5

M. Jean-Denis Chavillaz : est élu avec 61 voix M. Patrick Cudré-Mauroux. (applaudissement). Je félicite M. Cudré-Mauroux pour son élection. Un travail certain l'attend puisque nous allons attaquer tout prochainement la révision de notre plan d'aménagement local.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2008

M. Jean-Denis Chavillaz : avant de passer en revue de façon détaillée les comptes de l'exercice 2008, le Conseil communal tient à commenter les comptes en vous présentant quelques statistiques, comparaisons et autres perspectives. Nous tenons également à rappeler à l'assemblée la politique à long terme que le Conseil communal tient à appliquer dans le domaine des finances. Cette politique comporte plusieurs volets, tous interdépendants à savoir :

- ◆ Une diminution importante de la dette communale pour ne pas hypothéquer l'avenir et faciliter le travail de celles et ceux qui seront appelés à diriger cette commune au futur

- ◆ Une charge fiscale stable, indépendante des fluctuations de la conjoncture économique. Les bonnes années doivent permettre de compenser les mauvaises années, notamment lorsque survient une crise économique
- ◆ Ne réaliser que des investissements nécessaires tout en tenant compte de l'amélioration de la qualité de vie dans la commune.

En préambule à la lecture des comptes, je vous fournis quelques informations, comparaisons et prévisions, dans ce dernier domaine il s'agit du plan financier jusqu'en 2013.

Nous constatons que les revenus ont baissé de 8,14% par rapport à 2007 et que les charges, en parallèle, ont également baissé ce qui est réjouissant de 8,06%. Nous constatons également l'évolution des charges liées (dépenses qui nous sont facturées par l'Etat, respectivement des charges que nous devons payer à des associations intercommunales) qui ont augmenté de 3,51%. Pire, les associations de communes présentent une augmentation de 23%, essentiellement due à la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes. Dans le domaine des charges obligatoires, intérêts et amortissements obligatoires, il y a une diminution de Fr. 28'000.00 dans les intérêts et de Fr. 631'000.00 dans les amortissements. Ce résultat tient essentiellement aux amortissements complémentaires. Le résultat de l'exercice est de Fr. 6'828.44 de positif par rapport au Fr. 14'554.00 mais c'est un chiffre plutôt théorique puisqu'il englobe les amortissements extraordinaires. En 2008, nous avons pu réaliser des amortissements complémentaires de Fr. 527'366.60. Un mot encore concernant les engagements hors bilan. Nous avons un bilan communal mais nous sommes également engagés financièrement dans des associations intercommunales telles que l'ACG (association des communes du Gibloux) ou de l'ACSMS (association des communes pour les services médicaux-sociaux de la Sarine) et ces engagements représentent tout de même un montant de Fr. 3'681'162.00. La capacité d'investissement de la commune qui est calculée chaque année en fonction de l'évolution des résultats et c'est notre trésorière Mme Annelise Chavillaz qui fait ce travail, s'élève aujourd'hui à Fr. 8'789'091.74. Enfin, sur le plan financier (fil rouge du Conseil communal que nous devons établir et transmettre aux services de l'Etat, depuis que certaines affaires sont apparues dans une commune pas très loin d'ici), des règles supplémentaires et plus contraignantes pour les communes ont été édictées, dont l'établissement de la mise à jour continue du plan financier. Présentation du tableau (comptes 2008, budget 2009 et planifications 2010 à 2013). La planification 2010 (le budget 2010 n'étant pas encore effectué) tient compte des investissements prévisibles, avec encore un exercice positif. Idem pour celle de 2011 qui sera équilibrée, par contre en 2012 avec des charges et intérêts en plein des investissements réalisés et surtout des amortissements qui commencent à courir lorsque l'objet est terminé, on table sur un déficit de l'ordre de Fr. 150'000.00 et de Fr. 92'000.00 en 2013. Je répète que ce sont des chiffres de planification et qui tablent sur des augmentations des charges et des recettes en fonction d'une moyenne des dernières années.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2008 ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin d'information no 1/2009, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint comme à l'accoutumée, les explications sur les différences les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : où va l'eau souterraine provenant de l'ancienne usine de sablage et métallisation à Ecuwillens ? Est-ce qu'elle fait partie de ce plan de contrôle et de mesure que l'on a sur le Graboz à la Tuffière ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : non, il n'y a que les eaux de surface qui sont récoltées et qui vont dans le collecteur tout proche. On viendra sur le sujet dans le dernier point de l'ordre du jour, en parlant des mesures par piézomètres qui ont été effectuées à la demande de la commune et vous constaterez qu'en l'état finalement l'eau sous cette parcelle présente un seul problème, un peu trop de benzène par rapport à la limite autorisée.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au rapporteur de la commission financière.

M. Pierre-Benoît Brülhart: conformément aux nouvelles attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal le 3 mars 2009 et a siégé les 16 et 20 mars 2009 pour établir son préavis relatif aux objets présentés à l'assemblée communale de ce soir. Les comptes bouclés au 31 décembre 2008, ont été révisés par SOREFISA, organe de contrôle mandaté par la commune pour les exercices comptables de 2007 à 2009. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, je vous transmets nos commentaires et remarques suivantes :

Comptes de fonctionnement 2008 : les commentaires fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information no 1/2009 vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. Une bonne gestion ainsi qu'un développement toujours croissant de notre commune contribuent à maintenir une santé financière très saine. L'exercice 2008 boucle avec un excédent de recettes de Fr. 6'828.44. Toutefois, la commission financière souhaite relever différents montants qui ont été attribués, conformément aux dispositions légales, à des réserves et à des amortissements extraordinaires, et présenter ainsi le bénéfice réel de l'exercice 2008.

Compte 700, point 380.00 approvisionnement en eau – attribution à la réserve Fr. 46'011.55.

Compte 942, point 390.03 immeubles du patrimoine financier – imputation int. Réserve bâtiments communaux Fr. 58'227.00.

Compte 990, point 332.00 finances et impôts – amortissements supplémentaires Fr. 527'366.60 auquel il faut ajouter le résultat de l'exercice 2008 soit un montant de Fr. 6'828.44. Le bénéfice réel de l'exercice 2008 se monte à Fr. 638'433.59

Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2008 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 6'828.44 après des amortissements supplémentaires et créations de réserve pour un montant de Fr. 631'601.15. Toutefois, selon les chiffres ressortant du tableau comparatif des résultats des comptes de fonctionnement pour les années 2004 à 2008, la commission financière préaviserait favorablement une baisse du coefficient du taux de l'impôt à 70% avec effet sur l'exercice 2009.

Présentation du tableau comparatif des comptes de fonctionnement des années 2004 à 2008 : résultats effectifs corrigés Fr. 1'070'156.00 pour 2004, Fr. 666'278.00 pour 2005, Fr. 874'107.00 pour 2006, Fr. 1'561'483.00 pour 2007 et Fr. 638'434.00 pour 2008. A cela, il faut encore tenir compte pour cette année 2008, d'un montant de Fr. 135'000.00 représentant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui n'est pas encore rentré suite à un retard au niveau de la facturation, soit un bénéfice pour 2008 de Fr. 773'434.00.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le président. En vertu de l'art. 17 de la Loi sur les communes, une personne ou une commission peut faire une proposition au Conseil communal. L'assemblée décide ou non de l'entrée en matière et en cas d'acceptation, le mandat est donné au Conseil communal, pour dans l'année, présenter le résultat de son analyse. Normalement, ces propositions sont présentées dans les « divers » mais d'un commun accord avec la commission financière puisque nous sommes sur le sujet financier, nous avons décidé d'avancer cet objet. On va donc traiter la proposition de la commission financière qui est une modification du coefficient du taux d'impôt à Fr. 0.70 par francs payés à l'Etat dès l'exercice 2009. Cette modification légalement est possible tant que les comptes n'ont pas été bouclés. Elle implique par contre une modification des positions budgétaires 2009 concernées. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que la modification du coefficient d'impôt doit impérativement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée communale. Il s'agit en effet de pouvoir établir avec précision les incidences financières de la décision. Aussi, ce soir pour que ce soit parfaitement clair, on ne parle que de la proposition que le Conseil devrait examiner et présenter lors de la prochaine assemblée. Suite à une discussion bilatérale entre la commission et le Conseil, la contre proposition du Conseil communal est la suivante : examen d'une modification du coefficient d'impôt lors de l'établissement du budget 2010. Résultat : soit c'est le statut quo, soit une diminution tenant compte des réalités financières à long terme. Le Conseil communal s'engage à faire cette démarche. Il y a une différence fondamentale dans la réflexion faite par la commission financière et celle faite par le Conseil communal. La commission financière se base sur les résultats passés en tenant compte des amortissements extraordinaires ce qui a permis, soulignons-le, à ramener la dette à Fr. 2'250.00 par habitants en nous situant ainsi dans la très bonne moyenne cantonale et se dit que cela pourrait être pareil les années suivantes. Le Conseil communal a lui une optique inverse. Il propose une modification du coefficient d'impôt en lorgnant sur l'avenir et en tenant compte de sa planification financière. En résumé, l'assemblée doit, ce soir, se prononcer sur deux propositions :

1. celle de la commission financière qui dit : le 15 décembre prochain, date de l'assemblée communale du budget, nous votons la modification du coefficient d'impôt sur l'exercice 2009.
2. celle du Conseil communal : le 15 décembre 2009, le Conseil communal s'engage à présenter le fruit de ses réflexions et de fixer le taux d'impôt que ce soit le statut quo, une diminution, une augmentation je ne le pense pas mais sait-on jamais.

M. Pierre-Benoît Brülhart : la commune a réalisé au cours des années 2004 à 2008 des bénéfices qui s'élèvent à Fr. 4'810'000.00. Ces bénéfices ont permis d'effectuer des amortissements extraordinaires et de constituer diverses provisions. Aujourd'hui, la situation financière de la commune peut être qualifiée d'excellente. Au cours de la même période, la dette communale par habitant est passée de Fr. 5'000.00 à moins de Fr. 2'430.00. Ces bons résultats sont dus à la rigueur du Conseil communal en matière de dépenses, mais aussi aux recettes fiscales encaissées auprès des citoyens de Hauterive (FR). Compte tenu que la classification de notre commune est maintenue en classe 5, que les gros projets d'investissements ne se réaliseront pas avant plusieurs années, il ne faut pas s'attendre à une augmentation des charges liées ni à une augmentation des frais liés aux investissements. C'est pourquoi, une baisse d'impôt peut sans autre être envisagée, laquelle serait la bienvenue pour les citoyens de Hauterive (FR) qui ont durant ces nombreuses années payé leurs impôts communaux sans mot dire. En reprenant les chiffres des 5 dernières années, une baisse de 10% du coefficient aura malgré tout permis à la commune de réaliser de substantiels bénéfices. Il faut constater que la réduction du coefficient de

l'impôt se calcule sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales. En regardant ces chiffres, la baisse de 10% du coefficient du taux d'impôt serait une diminution de l'ordre, pour 2004, de -Fr. 349'000.00, pour 2005 de -Fr. 370'000.00, pour 2006 de -Fr. 403'000.00, pour 2007 de -Fr. 388'000.00 et pour 2008 de -Fr. 393'000.00. Ce qui donnerait des résultats corrigés, avec réduction de ce coefficient de Fr. 720'000.00, 296'000.00, 470'000.00, 1'172'000.00 et 244'000.00. Compte tenu de ce qui précède, je propose à l'assemblée communale de soutenir la présente proposition de baisser le coefficient du taux de l'impôt sur le revenu et sur la fortune pour les personnes physiques et sur le bénéfice et sur le capital pour les personnes morales. Je propose une baisse du coefficient du taux de l'impôt qui passerait de 77.4% à 70% et ce, dès l'année 2009. Conformément aux dispositions de l'art. 71b de la Loi sur les communes, il appartient à l'assemblée communale de décider, ce soir, de donner suite à cette proposition. En cas d'acceptation, cette proposition de baisse du coefficient du taux de l'impôt devra être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée communale pour prise de position.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. Je crois que l'enjeu est parfaitement clair. Le Conseil communal vous l'aurez remarqué joue la carte de la prudence. M. Brülhart l'a dit, la commune est actuellement classée en classe 5 mais avec la nouvelle péréquation financière entre l'Etat et les communes qui interviendra en 2011, cette classification va tomber. Le nouveau système qui a été mis sur pied par le professeur Dafflon et son équipe, qui a été adopté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et qui entrera en vigueur la première fois en 2011, entretient une certaine incertitude quant à la répercussion sur la commune de Hauterive (FR). Le calcul change fondamentalement, on ne tient plus compte simplement de la capacité financière mais d'un grand nombre de facteurs qui font que nous sommes aujourd'hui incapables de prévoir de quel côté va pencher la balance. Compte tenu des résultats financiers que nous avons pu faire, des amortissements conséquents et de la diminution de la dette, on peut s'attendre à ce que la commune de Hauterive (FR) soit appelée à chercher plus profondément dans son porte monnaie, les deniers de compensation à verser dans le cadre de cette nouvelle péréquation financière. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose d'entrer en matière sur la discussion de la diminution du coefficient d'impôt mais de la lier non pas à l'exercice 2009 mais dans le cadre de la procédure budgétaire 2010.

Avant de passer au vote, je vous explique comment on va procéder. On vote toujours la proposition du Conseil communal en premier et si elle obtient la majorité absolue des voix, à ce moment-là, nous n'avons pas besoin de voter la proposition de la commission financière. Dans le cas contraire, on vote en deuxième la proposition de la commission financière.

J'ouvre la discussion.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : ce qui me manque sur ce qui a été dit jusqu'à présent c'est la réflexion concernant la crise économique actuelle qui ne fait que commencer et dont on ne connaît pas encore du tout les incidences. Quelle va être l'augmentation du taux de chômage ? Quelles seront les baisses de rentrées fiscales pour la commune ? Quelles seront les autres incidences telles que l'augmentation de l'aide sociale pour les chômeurs, les personnes nécessiteuses, etc ? Cette réflexion n'a pas été faite et elle est peut être difficile à prévoir mais il me semble absolument prématuré de s'engager maintenant, ce soir, sur une baisse du taux d'impôt. Je ne peux donc qu'appuyer la proposition du Conseil communal de reporter cette décision en décembre avec la demande du Conseil communal d'intégrer la réflexion sur la situation économique actuelle et peut être une petite prospective sur 2 voire 3 ans.

La parole n'est plus demandée.

Vote : celles et ceux qui sont favorables à la proposition du Conseil communal à savoir de mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée l'examen de la modification du coefficient du taux d'impôt, avec effet sur le budget 2010 sont priés de le faire savoir par main levée. Résultat : 64 voix, majorité absolue pas atteinte.

Vote : celles et ceux qui acceptent la proposition de la commission financière à savoir la modification du coefficient d'impôt à Fr. 0.70 par francs payés à l'Etat, dès l'exercice 2009 sont priés de le faire savoir par main levée. Résultat : 54 voix.

C'est la proposition du Conseil communal avec 64 voix qui est acceptée.

M. Jean-Denis Chavillaz : Il s'agit maintenant encore d'approuver les comptes de fonctionnement.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2008 bouclant avec un excédent de recette de Fr. 6'828.44 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2008

M. Jean-Denis Chavillaz : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure aux pages 58 et 59 de l'information communale. Il s'agit concrètement d'approuver d'une part, les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2008 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et d'autre part, les comptes d'investissements 2008 dans leur ensemble. Nous allons procéder objet par objet.

1. ***Sapeurs-pompiers – véhicule d'intervention tonne pompe*** : crédit voté : Fr. 310'000.00, crédit utilisé : Fr. 303'170.00, différence : ./ Fr. 6'820.90 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule tonne pompe pour les sapeurs-pompiers, bouclant avec une économie de charges de Fr. 6'820.90 est accepté à l'unanimité.

2. ***Sapeurs-pompiers – moto pompe*** : crédit voté Fr. 40'000.00, crédit utilisé : Fr. 20'911.65, différence : ./ Fr. 9'088.35 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'acquisition d'une nouvelle moto-pompe pour les sapeurs-pompiers, bouclant avec une économie de charges de Fr. 9'088.35 est accepté à l'unanimité.

3. ***Entretien des routes – aménagement des feux lumineux à Posieux*** : crédit voté Fr. 35'000.00, crédit utilisé Fr. 39'193.90, différence + Fr. 4'193.80 d'excédent.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'entretien des routes, aménagement des feux lumineux à Posieux bouclant avec un excédent de Fr. 4'193.80 est accepté à l'unanimité.

4. ***Restaurant communal – rénovation du bar*** : crédit voté Fr. 38'000.00, crédit utilisé Fr. 37'145.00, différence : ./ Fr. 855.00 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la rénovation du bar du restaurant communal, bouclant avec une économie de Fr. 855.00 est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavillaz : je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Pierre-Benoît Brülhart : le projet de construction d'une nouvelle salle communale à Ecuwillens est définitivement abandonné. Les coûts engendrés par ce projet se montent à Fr. 358'474.00 pour les années 2007 et 2008, montant auquel il y a lieu encore d'ajouter les Fr. 65'000.00 du crédit d'étude. La commission financière demande au Conseil communal de boucler le crédit d'investissement non utilisé de Fr. 4'241'526.00 pour cet objet.

Le projet de la centrale de chauffe devant alimenter le bâtiment de l'administration, la nouvelle salle, le restaurant communal, l'église, la cure ainsi que les 2 immeubles vendus à des privés se voit modifier compte tenu que pour ces deux derniers, aucune obligation de raccordement n'a été négociée. La future centrale de chauffe ne correspond ainsi plus au projet présenté à l'assemblée communale et pour lequel un crédit d'investissement de Fr. 978'000.00 a été accepté. Après confirmation du Service des communes, la commission financière demande au Conseil communal de boucler le crédit d'investissement non utilisé de Fr. 948'723.75 pour cet objet et de présenter une nouvelle demande de crédit d'investissement à l'assemblée communale tenant compte des modifications des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2008 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 1'469'122.35.

M. Jean-Denis Chavaillaz : merci M. le Président. Le Conseil communal a enregistré les demandes de la commission financière et pour la prochaine assemblée il guidera les objets tels que présentés par la commission financière avec une réserve en ce qui concerne le chauffage. A l'issue de ce rapport, y a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas et il s'agit maintenant d'approuver les comptes des investissements dans leur globalité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2008 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 1'469'122.35 sont acceptés à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavaillaz : avant de fermer complètement ce volet sur les finances de notre commune, je n'aimerais pas omettre de remercier le personnel communal de l'administration, en particulier Mmes Annelise Chavaillaz, trésorière et Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts, pour l'excellence de leur travail. Elles contribuent ainsi dans une large mesure à la bonne santé de nos deniers.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Reprise par la commune des routes de l'Imp. Sur-la-Comba et de l'Imp. du Savouet et des buttes longeant la route cantonale

M. Jean-Denis Chavaillaz : les infrastructures de base étant réalisées selon les conditions de reprise fixées par la commune de Hauterive (FR) à savoir la pose de l'enrobé de finition et l'éclairage public, les conditions sont remplies pour une reprise des routes de quartier sises à l'Imp. Sur-la-Comba et l'Imp. du Savouet à Posieux. Le Conseil communal vous demande d'adopter la reprise de ces routes et de leurs infrastructures (route, trottoir et éclairage) qui augmentera le domaine public communal de 1038m² pour l'Imp. Sur-la-Comba, de 1173m² pour l'Imp. du Savouet et de 3258m² pour les buttes soit un total de 5469m². Cette reprise n'occasionne aucun frais administratif pour la commune.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la reprise par la commune des routes de l'Imp. Sur-la-Comba, l'Imp. du Savouet et des buttes longeant la route cantonale est acceptée à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : pose d'un drainage dans la zone artisanale de l'Aérodrome, secteur Ecuwillens.

M. Jean-Denis Chavaillaz : étant donné que le principal intéressé M. Pierre Chavaillaz est présent dans la salle, je lui demande de se récuser pendant les délibérations.

Suite à l'aménagement de la zone artisanale de l'aérodrome, plusieurs problèmes liés à la récupération des eaux de ruissellement sont apparus en bordure de cette zone et en particulier sur le terrain de M. Pierre Chavaillaz (art. 506, 511 et 740). La commune d'Ecuwillens s'était engagée, en 1999, à régler ce cas par le biais de mesures adéquates. Pourquoi ce retard ? Différentes solutions ont été examinées. Dans un premier temps, il semblait à la commune d'Ecuwillens que l'investissement nécessaire était disproportionné par rapport aux résultats obtenus et des compensations sous forme de perte d'exploitation ont été proposées. Celle-ci n'a pas été acceptée et finalement, après plusieurs discussions, on est arrivé à la solution que nous vous présentons ce soir pour régler définitivement ce litige, à savoir la pose d'un drainage en limite de la zone avec un raccordement à la chambre pour récolter cette eau de ruissellement qui s'accumule en surface. Les coûts devisés pour cet aménagement est de Fr. 25'000.00 et est financé par les capitaux disponibles. L'exécution de ces travaux est projetée pour l'automne 2009.

Avant d'ouvrir la discussion, je cède la parole à la commission financière.

Rapport de la commission financière - M. Pierre-Benoît Brühlhart : montant de l'investissement demandé Fr. 25'000.00, montant financé par des capitaux disponibles.

La commission financière préavis favorablement le crédit d'investissement de Fr. 25'000.00 pour cet objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la pose d'un drainage dans la zone artisanale de l'aérodrome, secteur Ecuwillens, pour un montant de Fr. 25'000.00, financé par des capitaux disponibles est acceptée à l'unanimité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Réseau d'évacuation des eaux

M. Jean-Denis Chavaillaz : 3 objets distincts mais tous en relation avec l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux dans le cadre de la mise en application du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) vous sont soumis dans ce point de l'ordre du jour. Ils feront l'objet d'un vote séparé. Pour les présenter, je donne la parole à M. Dominique Zamofing, Conseiller communal en charge de ce dossier.

7.1 Quartier Les Granges, Ecuwillens – nouveau collecteur

M. Dominique Zamofing : le 1^{er} investissement concerne le quartier Les Granges à Ecuwillens et consiste en la construction d'un collecteur d'eaux claires à côté de la parcelle art 1065. Pour être franc, il a déjà été réalisé il y a environ 1 mois. En effet, lors de la construction de la route de quartier, Swisscom a profité d'enterrer une ligne de téléphone et nous avons profité de cette fouille. Le but de ce collecteur est d'aller jusqu'à la place derrière l'administration communale pour récolter toutes les eaux claires.

M. Jean-Denis Chavallaz : je sais que vous êtes mis devant le fait accompli. C'est d'ailleurs un problème que l'on rencontre souvent au sein du Conseil communal et c'est la raison pour laquelle on vous propose aussi le 3^{ème} objet. Il y a beaucoup de travaux sur cette commune dus au développement, réjouissant bien sûr. Ici, on pouvait bénéficier d'une économie substantielle en profitant de la fouille de Swisscom. Si l'on avait attendu la décision d'aujourd'hui de l'assemblée pour exécuter ces travaux, la fouille complète aurait été à notre charge. Nous sommes souvent confrontés à ce dilemme mais cette situation doit rester exceptionnelle.

Rapport de la commission financière - M. Pierre-Benoît Brülhart : montant de l'investissement demandé Fr. 30'000.00, travaux déjà effectués. Financement : utilisation des capitaux disponibles.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 30'000.00 pour cet objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la construction d'un nouveau collecteur dans le quartier Les Granges, secteur Ecuwillens, pour un montant de Fr. 30'000.00, financé par des capitaux disponibles est acceptée à l'unanimité.

7.2 Réfection du collecteur Rte de Fribourg, secteur Posieux

M. Dominique Zamofing : rte cantonale à Posieux, entrée du village (côté Bulle). Dans ce secteur, un trottoir va être aménagé. En consultant le PGEE de Posieux, on s'est rendu compte que le collecteur d'eaux claires sous le trottoir est en mauvais état. On profite donc de l'aménagement de ce trottoir pour effectuer une fouille et changer un bout de ce collecteur qui malheureusement appartient à la commune malgré qu'il soit dans une route cantonale. En effet, lors de l'aménagement de la traversée de Posieux en 1999, une convention a été signée et elle stipule que le collecteur le long de la route cantonale appartient à la commune. Il doit donc être entretenu par la commune.

Rapport de la commission financière - M. Pierre-Benoît Brülhart : montant de l'investissement demandé Fr. 50'000.00, travaux à effectuer. Financement : utilisation des capitaux disponibles.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 50'000.00 pour cet objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la réfection du collecteur à la Route de Fribourg, secteur Posieux, pour un montant de Fr. 50'000.00, financé par des capitaux disponibles est acceptée à l'unanimité.

7.3 Demande de crédit non affecté

M. Jean-Denis Chavallaz : je ne vais pas me répéter. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes souvent confrontés à des situations où l'on doit décider rapidement si on veut bénéficier

et profiter de travaux qui sont en cours. Dans ce sens là, on demande que l'assemblée donne au Conseil communal l'autorisation d'engager jusqu'à Fr. 50'000.00 dans des travaux strictement liés au réseau d'évacuation des eaux. Même si nous engageons ce montant, nous devons en rendre compte à l'assemblée communale en présentant les investissements financés par ce moyen. C'est une avance que vous nous donnez mais c'est également une obligation du Conseil de vous tenir au courant des travaux effectués.

Rapport de la commission financière – M. Pierre- Benoît Brülhart : la commission financière estime que les investissements doivent faire l'objet d'une planification et qu'il ne faut pas automatiser l'urgence. Elle souhaite également que l'assemblée communale conserve son droit de décider de chaque investissement dans le respect de la planification des dépenses.

La commission financière préavise négativement la demande de crédit non affecté d'un montant de Fr. 50'000.00

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le crédit non affecté d'un montant de Fr. 50'000.00 financé par des capitaux disponibles est accepté à la majorité. (82 oui).

M. Jean-Denis Chavillaz : je vous remercie de la confiance que vous témoignez au Conseil communal et il tâchera de la mériter.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école, la création de salles pour sociétés

M. Jean-Denis Chavillaz : la décision du peuple fribourgeois d'introduire une deuxième année d'école infantine obligatoire a des conséquences importantes pour la commune de Hauterive (FR). Corollaire à la forte augmentation de la population, celle du nombre d'enfants à scolariser place la commune devant un nouveau défi. Il s'agit en effet de mettre des locaux à disposition de l'école pour que la commune soit à même d'assumer cette tâche supplémentaire. Comme Hauterive (FR) ne dispose pas des locaux nécessaires pour l'accueil de deux nouvelles salles de classe d'école infantine et eu égard au potentiel de développement futur de la commune, il est nécessaire d'agrandir notre école. Les terrains sont disponibles et affectés à la zone d'intérêt général selon notre plan d'affectation des zones (PAZ). L'agrandissement prévu faisait déjà partie du concept de construction de la nouvelle école et s'intégrera de ce fait sans problème majeur à la construction existante. Par ailleurs, l'abandon de la construction d'une nouvelle salle communale ne doit pas pour autant signifier l'abandon du projet de construction de salles pour nos sociétés. Aussi, le Conseil communal envisage-t-il d'intégrer ces infrastructures dans la nouvelle construction, ce qui aura notamment comme conséquence bienvenue d'en diminuer les coûts et de pouvoir disposer de ces locaux dans un laps de temps relativement court. En effet, les locaux destinés à l'école infantine doivent être prêts pour la rentrée scolaire 2011/2012 selon la planification du Conseil communal et pour tenir compte de la pratique dans les autres communes de l'ACG qui, elles débutent en 2010. Comme conséquence de cette planification, le projet définitif, fruit de l'étude demandée, sera présenté à l'assemblée communale du 15 décembre 2009. Je vous présente maintenant le tableau de l'évolution des élèves selon la situation arrêtée au 15 mars 2009. On ne tient pas compte des futurs arrivants ni des futurs partants. C'est un calcul de la fréquentation de notre école sur la base des chiffres des personnes domiciliées aujourd'hui sur notre territoire. On constate que nous aurons une pointe en 2012, soit 252 enfants et après on baisse un peu, les enfants entrant au CO. Un autre aspect a également été retenu par le Conseil communal, c'est la volonté du canton de ne plus placer les enfants en grande difficulté scolaire, avec ou sans

handicap, dans des institutions spécialisées mais de les intégrer dans les classes de nos écoles. Dans ce concept, les élèves concernés sont suivis par des maîtres de classe de développement itinérant c'est-à-dire un appui particulier pour ces élèves. Corollaire de cette situation, des besoins en locaux, en salles d'appui que nous aimerions tenir compte dans notre projet. Afin que ces maîtres spécialisés puissent travailler dans de bonnes conditions et que l'enseignement profite au maximum aux élèves concernés, nous avons un grand besoin de ces salles d'appui qui actuellement font défaut dans notre bâtiment. Concrètement, nous demandons un crédit d'étude qui va nous permettre d'approfondir le concept que je viens de vous présenter et d'être ainsi à même de vous présenter, le 15 décembre prochain, le projet définitif. Il s'agit d'agrandir l'école sur sa partie ouest en créant une aile supplémentaire. Une surface reste disponible en prévision d'une nouvelle construction complémentaire dans le futur qui pourrait accueillir une nouvelle salle de gymnastique. Question de coût, on ne désire pas la faire dans l'immédiat mais il s'agit de prévoir et d'adapter la construction projetée de telle façon que l'on puisse une fois, cas échéant, réaliser ces infrastructures supplémentaires. L'option du Conseil communal est une version à 3 niveaux comprenant des salles de répétitions pour les sociétés au sous-sol, au niveau 0, les salles de classes enfantines et les classes d'appui et au niveau 1, une salle de classe primaire de réserve. La salle de réunions qui n'est autre que la salle communale que nous avons supprimée pour l'aménager en 2 salles de classes supplémentaires, serait reconstituée. Présentation ensuite du tableau de financement que l'on trouve à la page 63 du bulletin d'information. En grande ligne, les coûts de ce projet s'élèveraient à un montant de Fr. 3'700'000.00 pour 3 salles de répétitions, 2 salles d'école enfantine, 1 salle de classe primaire, 4 salles d'appui, 1 salle de réunion, des locaux techniques, le WC handicapé, une cuisine, circulation et vestiaire en espérant que l'étude confirmera ces coûts. Quant au financement, l'Etat participe pour ce qui est de notre commune depuis les comptes 2008, pour un total de Fr. 450'000.00 pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine obligatoire. Fr. 450'000.00 qui sont versés en 6 tranches entre 2009 et 2014. La subvention cantonale normale pour les salles de classe est de l'ordre de Fr. 120'000.00. La dissolution d'une réserve du 1^{er} projet de l'ordre de Fr. 100'000.00 ce qui représente une dépense financée par emprunt de Fr. 3'030'000.00 ou si vous préférez une charge annuelle de Fr. 196'950.00 en tenant compte des amortissements obligatoires dès 2012, des intérêts de l'emprunt et des frais d'entretien estimés à Fr. 20'000.00. La variante C dans le tableau, c'est la variante totale avec la halle de gym qui présente une charge annuelle totale de Fr. 484'600.00 ce qui nous semble nettement trop cher.

Rapport de la commission financière – M. Pierre-Benoît Brülhart : la commission financière a analysé la demande de crédit de Fr. 40'000.00 pour l'étude du projet de l'agrandissement de l'école et la création de salles pour sociétés avec une variante incluant une salle de gymnastique polyvalente. Sur le plan financier, la commune dispose de capitaux disponibles pour financer ce crédit d'étude. En ce qui concerne le projet en lui-même, la commission financière estime que la commune a les moyens financiers pour assumer l'investissement de la variante B pour un montant de Fr. 3'700'000.00. Par contre, le projet de la variante C estimé à Fr. 7'760'000.00 remet en cause la réalisation des investissements prévus selon le plan de législature. En matière de proposition d'investissements, la commission financière doit vérifier si les moyens financiers mis en œuvre répondent de manière économique et efficace au but recherché. Dans cet optique, nous demandons au Conseil communal une étude plus approfondie sur les points suivants :

- ◆ Etude sur les besoins actuels et futurs de la commune sur le plan sportif, culturel, scolaire, administratif, technique et social
- ◆ Etude de l'évolution démographique de la commune sur 10 ans
- ◆ Un inventaire des locaux disponibles sur l'ensemble de la commune et les possibilités de les aménager en fonction des besoins.

La présentation des variantes B et C nous semble quelque peu précipitée et en contradiction avec le message du Conseil communal exprimé par la voie d'un tout-ménage en janvier 2009, je cite :

« compte tenu du mandat que l'assemblée communale a donné au Conseil communal, à savoir de réaliser une salle communale pour favoriser les activités sociales au sein de la commune, le Conseil communal a décidé de procéder à une nouvelle analyse de la situation. Il a également décidé de ne pas agir dans la précipitation pour se donner le temps d'analyser tous les éléments à l'origine de l'échec du projet et pour présenter à l'assemblée communale la nouvelle orientation que prendra ce dossier ».

Nous demandons quelle est la variante A de ce projet ? D'autre part, la loi cantonale du 5 septembre 2008 dispose que l'introduction de la deuxième classe d'école enfantine devra se faire au plus tard pour la rentrée 2013/2014. Il n'y a donc pas d'urgence d'agrandir l'école. La participation de l'Etat pour l'ouverture de la deuxième classe enfantine pour un montant de Fr. 450'000.00 pour les années 2009 à 2014 est acquise, que les classes soient opérationnelles ou non.

La commission financière préavise favorablement le crédit d'étude d'un montant de Fr. 40'000.00 pour cet objet et demande que soient inclus les études énumérées ci-avant.

La discussion est maintenant ouverte.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : vous prévoyez 4 salles d'appui de 240 m² ce qui représenterait 60 m² par salle, c'est juste ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons discuté lundi en séance du Conseil exactement de la même question parce qu'on s'est aperçu que ces salles d'appui ne sont jamais aussi grandes. On table sur 30 à 40 m² la salle. Malheureusement, nous n'avons pas pu corriger le tableau présenté ce soir.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : oui cela paraissait vraiment énorme. Une autre remarque, c'est qu'il n'y a aucune salle supplémentaire de prévu. Est-ce qu'en cas de besoin d'ouverture d'une nouvelle salle, on pourrait couper par une paroi une salle d'appui. Je me rappelle que lorsqu'on a construit la nouvelle école à Posieux, M. Emery avait déjà dit tout de suite qu'elle était trop petite. Beaucoup de gens avaient rigolé. Maintenant de nouveau on ne prévoit qu'une salle de réserve pour un montant un peu gros quand même.

M. Jean-Denis Chavillaz : aujourd'hui, j'enregistre cette question qui sera intégrée dans notre réflexion de l'étude. Je pense que la proposition de demander que 2 salles d'appui de 41 m² puissent être transformées en une salle de classe, est une suggestion à prendre en compte. C'est une question de mobilité et de flexibilité dans l'utilisation de l'école. Je donne la parole à Mme Agnès Limat qui s'occupe de ce domaine scolaire.

Mme Agnès Limat : effectivement, la remarque est correcte. Mais finalement, si nous avons plus de classe, nous avons également besoin de plus de classe d'appui. Je ne pense pas que c'est là que l'on règlera le problème. Par contre, la salle de réunion qui est à côté de la nouvelle salle de réserve, équivaut à 2 salles de classe. Cette surface est donc prévue pour dans le futur l'utiliser comme salles de classe.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : j'ai encore une autre question, que prévoyez-vous comme toiture ?

Mme Agnès Limat : nous n'avons pas encore été jusque là dans notre étude.

Mme Jacqueline Reamy, Posieux : je demande cela parce que je me dis que si vraiment tout à coup il fallait de nouveau des salles supplémentaires, serait-il possible de surélever le bâtiment par un étage supplémentaire ?

M. Nicolas Corpataux : oui en théorie car nous sommes en zone d'intérêt public et cette zone permet une hauteur de 11 mètres.

M. Jean-Denis Chavillaz : une commission de bâtisse sera nommée, dans laquelle sera intégré le corps professoral, pour affiner le projet pour tenir compte des aspects tels que ceux soulevés par Mme Raemy et pour garder cette flexibilité qui nous semble indispensable. Mais il s'agit aussi de faire ce que l'on doit faire compte tenu d'une évolution prévisible sans en faire trop, c'est également une question de coûts.

M. André Schaub, Posieux : j'ai une petite suggestion. J'ai vu qu'il était prévu une salle de réunion. Je proposerais une permutation entre les deux classes qui sont en sous-sol actuellement, qui ont peu de lumière, de les mettre à l'étage et de remettre la salle de réunion en sous-sol comme avant.

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est enregistré. Si je me fie simplement au petit schéma d'intention qui vaut ce qu'il vaut, on voit une partie qui est semi enterrée mais qui ont toutes des fenêtres, y compris les salles en sous-sol.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : quelles sont vos visions en matière d'approvisionnement énergétique du bâtiment ?

M. Jean-Denis Chavallaz : pour cela nous avons déjà une réponse concrète puisque notre centrale de chauffe à copeaux de bois de l'école supporte sans autre l'ajout de cette nouvelle construction.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je rappelle que lors de la construction des immeubles locatifs récemment construits à la rte de l'école, il y avait aussi la discussion de l'approvisionnement de l'eau chaude en été avec entre autre un chauffage à mazout qui avait été adjoint pour répondre aux besoins de l'eau chaude en été ce qui à l'époque déjà me semblait quelque part incongru vu la crise énergétique vers laquelle on va, sachant qu'on aurait pu répondre à ces besoins par un chauffe eau solaire par exemple. C'est pour cette raison que je vous encouragerais à donner au bureau d'étude la directive d'optimiser ce bâtiment, éventuellement d'étudier le bâtiment sous l'aspect d'une norme de style minergie, d'aller beaucoup plus loin dans la réflexion énergétique, de manière à ouvrir des portes pour l'avenir en matière de construction face à la crise énergétique qui nous pend au bout du nez et qui nécessitera tôt ou tard des modifications conséquentes de l'approvisionnement en énergie.

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est effectivement un point que nous avons de toute manière prévu d'aborder et on essaiera d'intégrer ce genre d'éléments. Cette directive sera dès le début dans le cahier des charges.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : j'ai juste une question concernant le montant du crédit d'étude lui-même soit Fr. 40'000.00. Or, on vient d'entendre M. Clerc qui demande des études supplémentaires alors, est-ce que Fr. 40'000.00 suffisent ? Je propose d'allonger un peu.

M. Jean-Denis Chavallaz : je ne suis pas spécialiste, mais on a tout de même fait une étude sommaire pour déterminer le montant. A mon avis, on devrait pouvoir respecter le cadre financier de Fr. 40'000.00 que nous nous sommes fixé puisque nous avons prévu une petite réserve. Merci quand même à Jean-Pierre de penser au Conseil communal mais il va s'efforcer de respecter le montant de Fr. 40'000.00.

Mme Viviane Maradan, Posieux : avez-vous pensé aux places de parc ?

M. Jean-Denis Chavallaz : on crée un certain nombre de places de parc. On souhaite inciter les personnes à se déplacer dans ce secteur d'infrastructures de proximité par des moyens autres que la voiture. On ne peut pas vous donner le détail du nombre de places prévu ce soir, cette étude faisant également partie du projet que nous vous présenterons le 15 décembre.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école et la création de salles pour sociétés d'un montant de Fr. 40'000.00, financé par des capitaux disponibles, est accepté à l'unanimité.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : crédit d'étude pour la rénovation de la salle communale à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavallaz : l'abandon du projet de la construction d'une nouvelle salle communale et en particulier l'état de la salle actuelle nécessite une réfection et son adaptation aux

normes actuelles, notamment en ce qui concerne sa qualité d'isolation thermique en particulier mais également phonique. Son agrandissement n'est pas prioritaire, du fait que le Conseil communal prévoit des salles de répétitions pour les sociétés dans le projet d'agrandissement de l'école et que son emplacement rend difficile une extension tout en respectant les contraintes de la zone.

Le programme sommaire ainsi que l'impact financier que le Conseil communal demande à examiner dans le cadre de l'étude se présentent comme suit :

- Travaux sur la scène pour légèrement augmenter la hauteur du plafond à 3.40 mètres tout en respectant l'enveloppe du bâtiment
- Le seul agrandissement possible en respectant les limites fixées pour cette zone d'intérêt général, est prévu au sud et il permettrait de gagner 60 m². La salle qui est actuellement de 250 m² passerait ainsi à 310 m² et offrirait plus de possibilités pour un nouvel aménagement de cette salle. On ne touche pas à la structure proprement dite de la salle, on en améliore la qualité d'isolation périphérique à l'extérieur et à l'intérieur par le changement des fenêtres et on profite de lui donner un « coup de jeune ». On ajoute également, ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui, un WC à l'étage et accessible aux handicapés.

Je rappelle que nous avons fait une étude très sommaire en examinant la faisabilité compte tenu des limites qui nous sont imposées et surtout, du prix que l'on veut mettre. Le coût de la rénovation se situerait à environ Fr. 1'300'000.00 pour ce qui est de la salle (le rafraîchissement des locaux en sous-sol est compris mais en les gardant tels quels). On y ajoute ce qui est prévu dans notre plan de législature, à savoir la réfection extérieure du bâtiment du restaurant. A noter que le restaurant a fait l'objet d'une analyse par un spécialiste mandaté par le Conseil communal. Celle-ci a démontré que le bâtiment du restaurant communal est en parfaite santé et que les travaux estimés à Fr. 200'000.00 pour son enveloppe complète concernent principalement la molasse et les parties boisées de la toiture. Nous avons donc un montant total de Fr. 1'500'000.00 qui serait financé par un emprunt de Fr. 1'400'000.00 et le prélèvement sur les réserves pour Fr. 100'000.00. Le coût annuel de cette rénovation s'élève à Fr. 96'000.00 toutes charges comprises.

Rapport de la commission financière – M. Pierre-Benoît Brülhart : la commission financière souhaite que le Conseil communal prenne également en compte les remarques relatives aux besoins effectifs des locaux énoncées sous le point 8 de son rapport et d'y inclure :

- ◆ l'aménagement de locaux en sous-sol
- ◆ l'agrandissement de la scène et de la salle communale existante

Coût du crédit d'étude demandé : Fr. 10'000.00, montant financé par des capitaux disponibles.

La commission financière prévoit favorablement le crédit d'étude d'un montant de Fr. 10'000.00 pour cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : vu l'expérience très spéciale négative du projet de la salle communale que nous n'avons pas pu construire, je propose de charger le Conseil communal de récolter des signatures auprès des propriétaires voisins indiquant qu'ils ne feront pas opposition.

M. Jean-Denis Chavillaz : le Conseil communal décidera puisque c'est sa tâche de la procédure. Mais je rappelle, pour vous rassurer, que le projet montré ce soir a été examiné par le Service des constructions sous l'angle de la faisabilité en tenant compte des distances à respecter dans ce secteur particulier du centre du village. La volonté du Conseil communal est très nette, nous ne présenterons pas un projet qui nécessiterait des dérogations. Après, c'est évidemment le jeu démocratique qui se met en marche.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je remarque que dans votre demande de crédit d'étude, vous ne parlez plus du tout de la centrale de chauffe comme il était prévu dans l'ancien projet. Je voudrais, surtout au niveau de la Paroisse, une information à ce sujet.

M. Jean-Denis Chavillaz : l'intention du Conseil communal est de réaliser cette centrale de chauffe selon le mandat donné par l'assemblée communale en acceptant le crédit d'investissement. Le projet sera remodelé puisqu'il s'agit de chauffer non pas une nouvelle salle mais de chauffer la salle communale existante ainsi que l'église, la cure et l'administration communale. Nous avons mandaté l'ingénieur chauffagiste pour une étude préliminaire et nous devrions recevoir les premiers résultats le 14 avril prochain. Nous ferons à ce moment-là, le point de la situation à savoir ce qu'il est possible de faire, où faut-il placer cette chaudière de manière idéale en tenant compte de différents facteurs, de distribution notamment. Plusieurs emplacements sont envisageables soit dans le bâtiment administratif, soit du côté de la cure ou plutôt l'adosser au restaurant communal. Le projet suit donc son cours et le Conseil communal devra régler en urgence la question soulevée par la commission financière à savoir est-ce que le crédit d'investissement voté pour cette centrale de chauffe peut être reporté ou non sur un projet similaire ?

M. Maurice Seydoux, Ecuillens : je vous remercie de votre réponse. Ma question était surtout en rapport avec la demande de la commission financière d'annuler le crédit de construction de la centrale de chauffe qui pour la paroisse est crucial.

M. Jean-Denis Chavillaz : pour nous aussi.

M. Tshikala Kazadi, Ecuillens : juste une remarque concernant les deux derniers objets, à savoir le crédit pour l'agrandissement de l'école et celui pour la salle communale. En faisant le calcul, on arrive à un peu plus de Fr. 5'000.000.00 qui seront financés par un prêt. Est-ce que vous avez calculé la dette par habitants après ces réalisations ?

M. Jean-Denis Chavillaz : le Conseil communal se base sur la planification financière présentée tout à l'heure et sur le calcul de la capacité d'investissement. Ce calcul tient compte de différents facteurs et il est de l'ordre de 7,8 millions aujourd'hui. La politique du Conseil communal est de faire en sorte de ne pas aller à la limite de ces 7,8 millions parce que la charge permettrait à la commune de juste tourner mais en ayant plus aucune réserve pour d'autres investissements.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour la rénovation de la salle communale à Ecuillens pour un montant de Fr. 10'000.00, financé par des capitaux disponibles, est accepté à la majorité (1 non).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : délégation de compétence pour l'achat de terrain

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est un objet qui avait déjà été mis à l'ordre du jour de l'assemblée communale d'avril 2008, qui sur proposition de la commission financière avait été retiré, que le Conseil communal a décidé de remettre aujourd'hui à l'ordre du jour étant donné que la situation a changé, respectivement qu'un élément essentiel a subi une évolution plutôt favorable. Il s'agit, du prix. Le Conseil communal examine l'opportunité d'acquérir la parcelle art. 1066 du registre foncier, secteur Ecuillens (ancienne usine de sablage et métallisation). La banque créancière veut se séparer de cette parcelle et le Conseil communal désire saisir cette opportunité pour y aménager, sur sa partie la plus polluée, des places de parc. A terme, il prévoit de réaliser des infrastructures d'intérêts publics. Nous pensons, par exemple, à la réalisation d'appartements protégés spécialement destinés aux personnes du 3^{ème} âge. Toutefois, s'agissant d'un site inscrit dans l'inventaire des sites pollués du canton, la décision d'acquisition est subordonnée aux résultats d'analyse du sous-sol que le Conseil communal a demandés après avoir consulté le Service de l'environnement et aux résultats des négociations avec la banque créancière. Le prix de Fr. 60'000.00 soit Fr. 15.50 le m² (parcelle de 3'860 m² en zone village) est à considérer comme plafond qu'en aucun cas le Conseil communal ne pourra dépasser. Comme je l'ai dit, cette parcelle

figure dans l'inventaire des sites pollués. Nous avons de ce fait demandé au bureau d'ingénieurs CSD en collaboration avec le Service de l'environnement (M. Loup) d'examiner le coût d'une telle dépollution. Le démontage de cette ancienne usine, le nettoyage et l'évacuation du bâtiment existant, coûteraient selon l'estimation Fr. 150'000.00. A ce montant, s'ajoutent les coûts de mise en décharge spéciale (décharge de Teufenthal) des matériaux d'excavation pour un montant estimé à Fr. 250'000.00. Le Conseil communal propose de saisir tout de même cette opportunité d'acquérir cette parcelle au centre du village pour Fr. 60'000.00 en soulignant que les affectations possibles de ce terrain seraient les suivantes : on pourrait, pour diminuer les coûts précités, pour diminuer le volume de déchets à stocker à Teufenthal, réaliser dans la partie la plus polluée un certain nombre de places de parc. Cette partie est située où se trouve l'usine proprement dite et il s'agirait d'éviter de creuser, d'exécuter une surface imperméable, bitumée sans excavation. Le reste du terrain pourrait être utilisé (nous n'avons pas de projet concret à vous soumettre ce soir) pour les locaux publics. Le Conseil communal a envisagé dans ses discussions de déménager la voirie qui se trouve à l'étroit à Posieux ou, comme je l'ai laissé entendre, de créer des appartements protégés, soit construit par la commune soit par le biais d'un droit de superficie que l'on céderait à une entreprise. Ces appartements protégés permettraient à des personnes qui ont besoin d'un certain appui mais qui sont encore autonomes de vivre dans ces locaux tout en bénéficiant de certains services communautaires. Voilà en gros ce que le Conseil communal prévoit et il appartient maintenant à l'assemblée communale de se prononcer sur cette acquisition. Je rappelle que Fr. 15.50 paraît bon marché mais au final on se retrouve à Fr. 120.00 le m². Dans ce secteur, les prix actuels se situent entre Fr. 160 et Fr. 180.00 environ le m².

Rapport de la commission financière – M. Pierre-Benoît Brülhart : lors de l'assemblée communale du 2 avril 2008, le Conseil communal proposait déjà d'acquérir ce terrain pour un montant de Fr. 200'000.00 dans le but de l'attribuer à des places de parc en relation avec la nouvelle salle communale. Sur proposition de la commission financière et avec quelques arguments cités ci-dessous pour mémoire, ce point avait été retiré de l'ordre du jour, je cite :

- aucune information sur le risque de pollution, voire de contamination des sols n'est à ce jour disponible
- à maintes reprises, dans le cadre des discussions relatives à la construction de la nouvelle salle communale, il a été confirmé que les places de parc étaient suffisantes.

Compte tenu de l'abandon du projet de construction de la nouvelle salle, il n'y a plus lieu d'acquérir ce terrain pour des places de parc. D'autre part, aucun projet concret d'affectation de ce terrain n'est présenté à l'assemblée communale. Malgré la baisse importante du prix d'achat de ce terrain de Fr. 200'000.00 à Fr. 60'000.00, le risque est toujours aussi important d'engendrer des frais supplémentaires liés au coût d'assainissement (montant articulé précédemment entre Fr. 450'000.00 à Fr. 500'000.00).

La commission financière préavise négativement la délégation de compétence pour l'acquisition de ce terrain pour un montant de Fr. 60'000.00.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. J'ouvre maintenant la discussion.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : je me pose la question si l'Etat n'a pas sa part de responsabilité dans ce problème de terrain. En 1982, le département de la santé a déjà fait des prélèvements qui se sont avérés positifs. Qu'a-t-il fait jusqu'à maintenant ?

M. Jean-Denis Chavillaz : il a fait d'autres analyses vers 2001, 2002 juste avant que l'usine soit fermée. Il faut savoir que l'usine de sablage et métallisation n'a pas cessé volontairement son activité. Les mesures demandées par le Service de l'environnement dépassaient totalement les possibilités financières de l'entreprise. Une des conséquences est que l'Etat a dit vous devez arrêter l'exploitation de cette usine où vous entreprenez les travaux d'assainissement. C'est la raison pour laquelle l'usine a mis la clé sous le paillason. Nous ne pouvons donc pas dire que

l'Etat n'a rien fait, peut être pas assez vite, mais aujourd'hui, il nous assiste par leurs conseils dans les démarches à entreprendre. Le Conseil communal a pris sur lui de mandater au bureau d'ingénieurs CSD pour connaître plus en détail la situation exacte de ce sous-sol. Des piézomètres (tubes qui vont chercher dans la nappe phréatique l'échantillon d'eau à analyser) ont été installés. Le résultat de cette analyse ne s'avère pas catastrophique et présente un seul dépassement, le benzène et selon les dires du Service de l'environnement ce dépassement ne pose pas de problème au niveau de l'environnement. Ce sont plutôt des résultats encourageants qu'il s'agirait de compléter par une deuxième analyse et une troisième analyse avant de signer un quelconque contrat avec la banque.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : si j'ai bien compris, vous avez présenté ce terrain en disant qu'il faisait partie d'un site pollué et après analyse, en fait il n'est pas si pollué que cela. C'est un peu particulier. Il y a une autre chose qui me fait quand même un peu rire c'est qu'on fasse des appartements protégés éventuellement sur un site pollué. Alors je ne sais pas ce qu'on va les protéger ces appartements mais franchement je trouve que le terme est peu approprié.

M. Jean-Denis Chavillaz : je suis tout à fait d'accord que le terme n'est pas approprié, mais il faut savoir que, par exemple, l'exploitation d'un garage de voitures, si vous arrêtez son exploitation, le site est considéré comme terrain pollué. On parle de site pollué même s'il n'y a pas de risque direct sur la santé. C'est un site pollué dans le sens de l'Ordonnance sur l'environnement. C'est la terminologie qui n'est pas très heureuse. Par contre, nous sommes certains quand on lit les résultats et surtout que la zone concernée par les éventuelles constructions est située plutôt à l'arrière et là on est pratiquement sûr qu'il n'y a pas de pollution.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : je me pose la question, si les terrains ne sont pas beaucoup pollués, pourquoi aller à Teufenthal avec les déchets ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je ne peux pas répondre. Ce sont les spécialistes qui disent que si vous excavez, vous devrez faire traiter ces déchets à Teufenthal. C'est le pire des cas, présenté ce soir et c'est mieux de partir du pire des cas et avoir une bonne surprise que l'inverse.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : pas de salle communale, pas besoin de places de parc supplémentaires. Je pense qu'une seule analyse d'eau voire deux dans un seul piézomètre me semble peu comme résultat. Il faudrait une cartographie pour savoir où il y a des polluants dans le sol. Enfin, vous avez bien dit que les coûts de Fr. 150'000.00 pour évacuer le bâtiment existant, de Fr. 250'000.00 pour enlever les matériaux à Teufenthal, ne sont que des estimations. Ce n'est pas un montant sur lequel nous ne discuterons plus et on peut s'attendre à des surprises. Il me semble que l'on est en train de faire un projet sur une base qui n'est pas solide.

M. Jean-Denis Chavillaz : je suis d'accord avec votre analyse. Nous courrons effectivement un certain risque, nous ne pouvons pas le nier. L'acquisition de cette parcelle est liée à certains risques. Si le Conseil communal a finalement décidé de vous la proposer c'est que l'on voulait un débat définitif sur la question et c'est que l'on voit une possibilité d'améliorer cette entrée du village du point de vue esthétique. Il est clair que si nous n'achetons pas ce terrain, on va certainement vivre encore quelques années jusqu'à ce que le bâtiment tombe en ruine. Pour le moment, pour être conforme avec la législation, il suffit de fermer le site pour qu'il ne soit pas accessible (danger pour les gens qui se risqueraient dans le bâtiment). C'est aussi une des réflexions du Conseil communal, régler l'aspect esthétique.

M. Tshikala Kazadi, Ecuwillens : normalement, les banquiers sont très près de leurs sous. En faisant un rapide calcul : pour assainir par rapport aux prévisions de Fr. 450/500'000.00, au prix du terrain dans la région, pourquoi la banque ne prend pas ce risque ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je ne suis pas banquier, mais je connais leur technique. Les créances douteuses, comme c'est le cas ici, des hypothèques qui génèrent des intérêts et comme personne ne les paie, ces intérêts sont capitalisés et ils s'ajoutent à l'hypothèque de cet immeuble. Ces créances-là, les banquiers s'en débarrassent pour les sortir de leur bilan. Ils ne veulent pas jouer les investisseurs. Nous avons vécu cette situation avec les terrains de La Clé. Les terrains se sont vendus à Fr. 300.00 le m² non aménagés à l'époque. La Banque cantonale bernoise a créé une société qui a repris toutes les créances en souffrance, qui voyait les intérêts se capitaliser. Le

but de cette société bancaire (sous société de la banque cantonale bernoise) était de liquider au plus vite ces créances et sortir les intérêts de leur bilan.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : je suis voisine du terrain qui est excessivement bien placé pour la commune. Vous parlez de Fr. 60'000.00 pour l'achat du terrain et de Fr. 150'000.00 pour débarrasser le bâtiment et exécuter une place goudronnée, ce qui représente un montant de Fr. 210'000.00. Il est vrai que nous aurions ainsi quelques places de parc pour dépanner lors de manifestations, de fêtes, d'enterrement, etc. Pourquoi ne profiterions-nous pas de cette situation, quitte à laisser le reste en suspens. Qu'est-ce Fr. 210'000.00 pour une commune qui se porte si bien ?

M. Jean-Denis Chavallaz : je réponds juste sur un point puisque M. Maurice Clerc a aussi parlé des places de parc. En règle générale, nous n'avons pas besoin de ces places de parc, dans la situation ordinaire. Mais en situation extraordinaire, lorsqu'il y a un enterrement important, la Bénichon et Tradition, le théâtre, etc. ces places supplémentaires pourraient aider. Nous avons également une nouvelle possibilité le long de la route des Condémines, depuis l'ouverture de la route de contournement, une bande qui permet le stationnement des véhicules.

M. Pierre-Benoît Brühlhart, Ecuwillens : admettons que l'on pose de l'asphalte sur cette place polluée, que se passe-t-il le jour où la nappe phréatique est elle-même polluée ? C'est un risque latent.

M. Jean-Denis Chavallaz : je le répète, le risque existe. Il faut tout mettre dans la balance et soit on accepte le risque soit on ne l'accepte pas. Toute la question est là.

M. André Schaub, Posieux : qu'est-ce que coûterait la dépollution complète du terrain ?

M. Jean-Denis Chavallaz : ce sont les montants que nous vous avons indiqués ce soir.

M. Pierre-Benoît Brühlhart, Ecuwillens : j'aimerais avoir une explication. Pourquoi lors de la dernière assemblée, le prix de Fr. 450 à 500'000.00 a été articulé pour l'assainissement de ce terrain et maintenant on articule Fr. 250'000.00 ?

M. Jean-Denis Chavallaz : ce sont les derniers chiffres que nous avons reçu après discussion avec le Service de l'environnement et le bureau d'ingénieurs CSD.

Mme Alphonsique Zay, Ecuwillens : j'ai constaté que dans le village, il n'y a aucune zone comme place d'enfants. Est-ce qu'on ne pourrait pas en attendant, puisque certaines parties ne sont pas polluées, faire un joli jardin d'enfants qui ne coûterait pas si cher et qui permettrait aux grands-mamans qui se promènent de s'asseoir. Nous n'avons rien au centre du village.

M. Jean-Denis Chavallaz : nous y avons également pensé, mais vous avez entendu la réaction de la salle. Mais nous avons un autre projet dans le centre village, à proximité de l'administration communale, une place de jeux pour les enfants à l'image de ce que nous avons à l'école de Posieux. Je tiens cependant à préciser que nous n'allons pas procéder par briques et morceaux mais plutôt faire une analyse complète de l'aménagement du centre village.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : je trouve que l'on a assez d'endroits pollués autour de chez nous sans encore se poser la question de savoir si l'on ne veut pas encore acheter quelque chose que l'on sait qu'il est pollué. Il n'y a pratiquement aucun intérêt à acheter ce terrain. J'ai vraiment un peu de peine à comprendre et je pense que la balance penche largement du côté des désavantages.

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est effectivement une question d'appréciation.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Ecuwillens : est-ce que la commune a une obligation maintenant de dépolluer ce site, oui ou non ?

M. Jean-Denis Chavallaz : non.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Ecuwillens : si je résume bien, on devrait racheter ce terrain Fr. 60'000.00, on devrait payer en plus Fr. 400'000.00 pour le décontaminer, alors que la décontamination de ce site appartient au propriétaire soit le Crédit Suisse ? La commune devrait écrire au canton pour exiger qu'on fixe au Crédit Suisse un délai pour décontaminer ce site.

M. Jean-Denis Chavallaz : ce qu'on peut faire, c'est de dire que le Conseil communal est intéressé par l'acquisition de ce terrain à condition que le Service de l'environnement atteste qu'il a été dépollué en bonne et due forme et c'est pas nous à ce moment-là qui le dépolluons. Mais je suis persuadé que cela ne va pas se faire.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : dans ces conditions, le prix du m² va passer à Fr. 160.00 voire Fr. 180.00 le m².

M. André Galley, Ecuwillens : simple question, est-ce qu'il y a une nappe phréatique sous ce terrain ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : on ne parle pas de nappe phréatique. Il y a de l'eau qui s'écoule sous le site. D'après les études faites par CSD, de l'eau coule en sous-sol.

M. André Galley, Ecuwillens : il y a alors une question qui se pose. Si de l'eau circule, pourquoi on laisse bâtir sur des parcelles qui sont situées en aval ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : il y a partout de l'eau qui circule, dans toute la zone.

M. Michel Berset, Ecuwillens : je pense que vous avez plusieurs fois réparé les conduites d'eau, je crois plutôt que ce sont des conduites d'eau percées et non de l'eau naturelle qui circule.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la délégation de compétence de Fr. 60'000.00 accordée au Conseil communal pour l'achat du terrain dans le secteur de l'ancienne usine de sablage et métallisation à Ecuwillens est acceptée à la majorité (62 oui – 52 non).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Jean-Denis Chavaillaz : nous estimons avoir assez parlé pour ce soir et nous laissons la parole aux citoyens.

M. Emmanuel Pasquier, Ecuwillens : permettez-moi une petite intervention concernant le carrefour situé à l'intersection de la route communale Ecuwillens-Magnedens (porcherie) de la nouvelle route de contournement à laquelle il a été donnée toutes les priorités. Je trouve ce carrefour très dangereux et la visibilité très mauvaise. Je propose de limiter la vitesse.

M. Jean-Denis Chavaillaz : c'est une situation que nous connaissons et différentes mesures seront prises. La première est que l'îlot (en venant de Magnedens) simplement marqué aujourd'hui, après vision locale, on voit que tous les véhicules passent dessus alors qu'il faudrait ralentir. Par contre, le Conseil communal a décidé, pas plus tard que lundi, c'est que des contrôles de vitesse seront effectués et, cas échéant, on prendra d'autres mesures. La vitesse est déjà limitée à 50 km/h. puisque la rte de l'Aérodrome est un cul de sac. Question visibilité, l'entreprise sera mandatée pour rogner encore un peu le talus pour augmenter la visibilité.

M. Emmanuel Pasquier, Ecuwillens : c'est relativement étonnant qu'on mette une priorité sur une route qui finit en cul de sac.

M. Jean-Denis Chavaillaz : c'est pour freiner ou pour ralentir la circulation en provenance de Magnedens.

M. Michel Galley, Ecuwillens : toujours au sujet de cette route, n'y aurait-il pas la possibilité de faire un petit rond-point (style celui des Daillettes) ? J'ai effectivement remarqué que les véhicules venant de la Tuffière circulent à vive allure. Avec des véhicules agricoles, en venant de Magnedens, on doit être au milieu de la route et cela risque de provoquer des accidents. De plus, la route qui vient depuis chez Paul Python (Les Dailles), elle est encore plus dangereuse pour les enfants spécialement ceux à vélo qui traversent la route de contournement.

M. Jean-Denis Chavaillaz : les 3 mesures énoncées seront mises en place rapidement.

M. Bertrand Siffert, Ecuwillens : je profite de l'occasion pour demander la prolongation de la limitation de vitesse jusque chez nous (rte des Condémines) parce que depuis l'ouverture de la route de contournement ce n'est plus à 80 km/h que les véhicules passent mais encore plus vite.

M. Jean-Denis Chavaillaz : nous procéderons à des contrôles de vitesse dans tous les secteurs concernés et nous aurons ainsi des statistiques très intéressantes.

M. Germain Daucourt, Posieux : je profite en tant que citoyen de Hauterive (FR) de Posieux plus particulièrement de vous soumettre dans le cadre de ce problème de circulation une proposition. Je propose que tout le secteur depuis le pont sous l'autoroute jusqu'à l'école y

compris la route de Matran et l'Imp. du Sapex soit mis en zone 30 km/h pour la sécurité des enfants.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons des réponses puisque cela a été examiné dans le cadre des aménagements des futures zones 30 km/h mais je vous propose, pour ne pas prolonger cette assemblée, que nous vous présentions ces considérants lors de la prochaine assemblée, respectivement dans le prochain bulletin d'information.

M. Michel Mauroux, Posieux : je suis responsable du bureau de poste de Posieux. Vous avez certainement remarqué dernièrement que l'on a souvent parlé de la poste dans la presse y compris dans La Liberté. La poste veut remanier son réseau à hauteur de 20% ce qui signifie environ 500 offices de poste dans toute la Suisse. Pour le syndicat de la communication dont je fais partie, réexaminer veut dire fermeture purement et simplement. Pour essayer de faire revenir le géant jaune sur sa copie, il existe une pétition qu'on peut signer pour arrêter un nouveau démantèlement du réseau postal. Vous pouvez signer cette pétition chez moi ou sur internet www.reseaupostal.ch. Merci. (applaudissements).

M. Jean-Denis Chavillaz : je peux déjà dire à Michel que par notre trésorière, cette pétition a circulé auprès du Conseil communal qui l'a déjà signée. Je vous encourage à faire de même pour que nous gardions ce précieux service dans notre commune.

M. Dominique Sprumont, Posieux : il y a exactement 365 jours, on était ici, on a appris l'existence des boues du Lötschberg (chrome 6). J'ai demandé depuis avril 2008 que nous recevions une information précise concernant cette situation et plus précisément sur l'extension de la DCMI. M. le Syndic m'avait dit qu'il allait effectivement donner suite à cette demande. Le 11 décembre 2008, j'ai réitéré cette demande en demandant des précisions complémentaires et je constate que l'on n'a toujours pas d'information à l'assemblée communale sur cette proposition d'extension de la DCMI. Pour l'information des citoyens, nous sommes à peu près une septantaine d'opposants qui avons formellement rédigé une opposition dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête. Sur cette septantaine de personnes, y compris le WWF et la société des pêcheurs, il y a donc des associations qui se sont impliquées dans cette opposition, il y a trente personnes qui ont également émis leurs préoccupations et déposé une plainte auprès de la Préfecture pour faire constater que nos droits comme citoyen n'ont pas entièrement été respectés concernant l'information à donner à l'assemblée communale. Il y a un certain nombre d'éléments qui porte vraiment à questionnement dans ce dossier. Vous le savez, j'ai déjà évoqué plusieurs fois ces questions là notamment le fait qu'il ne devait pas y avoir de DCMI à cet endroit. Nous avons appris, dans la procédure, que l'autorisation de 1999 avait été faite sans mise à l'enquête et empêché de faire les vérifications nécessaires à l'époque et donc on est particulièrement inquiet. Je constate qu'aujourd'hui vous nous annoncez dans le début du bulletin communal que la nouvelle salle communale ne se fera pas parce que vous avez une farouche opposition avec des citoyens qui considèrent que ce n'est pas acceptable. La salle communale était une chose qui avait été décidée en assemblée communale, c'était une action qui relevait de l'intérêt public. La proposition de la SGT, c'est une entreprise privée qui a des intérêts privés et je comprends bien qu'elle veut poursuivre son activité mais je ne vois pas l'intérêt général de la commune. Nous avons un grand nombre d'oppositions. J'espère que le Conseil communal sera aussi cohérent qu'il l'a été avec la salle communale mais je demande aussi des informations. Je réitère ma demande que ces informations soient fournies à l'assemblée communale. Je demande aussi formellement que, lors de la prochaine assemblée, nous puissions nous prononcer tel qu'il est prévu à l'art. 17 de la loi sur les communes concernant l'extension de la DCMI de la Tuffière. C'est une demande formelle que je fais et j'espère qu'elle sera inscrite. Je rappelle qu'il y a ces plaintes déposées à la Préfecture pour que ce soit résolu. D'autant plus que dans le dossier et là j'ai une question directe à poser au Conseil communal, on apprend que le 18 février le Graboz a signé une convention avec la SGT pour l'exploitation des eaux sous réserve qu'on accorde l'extension de la DCMI à la SGT. Dans cette convention, cela c'est M. Jean-Pierre Stirnimann qui me l'a annoncé, il y a une clause qui correspond à une clause que tous les anciens propriétaires ont dû signer selon laquelle le Graboz s'engage à ne pas faire opposition aux activités de la SGT. Est-ce que le Conseil communal se considère lié par cette clause, clause qui empêche d'appliquer le droit et de faire en sorte que

les eaux soient protégées et que l'environnement soit protégé. Merci pour votre réponse et surtout merci pour donner suite à ma proposition que l'on puisse voter sur cette question à la prochaine assemblée.

M. Jean-Denis Chavillaz : je répondrai très brièvement à M. Sprumont et aux 31 autres personnes qui ont déposé plainte dans cette affaire. Ce que je peux vous dire, c'est que d'entente avec la Préfecture, une plainte a été déposée essentiellement contre le Conseil communal, que la plainte porte sur l'application de l'art. 151 et suivants de la Loi sur les communes et que cette plainte est instruite maintenant par le Préfet. Le Préfet m'a rappelé que, dans cette situation, nous devons appliquer notre devoir de réserve. En conséquence, nous n'allons plus, jusqu'à ce que l'instruction du Préfet soit connue, communiquer sur ce dossier de même que le Service des communes ne va pas communiquer non plus sur ce dossier jusqu'à connaissance du résultat de la plainte. Cette plainte peut avoir de graves conséquences notamment pour le Conseil communal puisqu'un membre, des membres ou tous les membres peuvent être révoqués au terme de cet art. 151 pour faute grave. Donc, nous ne pouvons pas aujourd'hui abonder dans le sens de M. Sprumont et attaquer le fond de ce sujet. Le Conseil communal respectera à la lettre son devoir de réserve qui lui est d'ailleurs imposé par la Préfecture.

Mme Eva Karakoc, Ecuwillens : je veux aussi prendre la parole. J'aimerais d'abord me présenter. Je m'appelle Eva Karakoc, je suis née ici et je suis toujours citoyenne de cette commune. Je saisis l'occasion pour vous dire que mon père et moi-même sommes voisins directs de la SGT et que nous sommes propriétaires d'un terrain qui est directement concerné par ce projet d'extension de la DCM. Nous avons été informés par l'intermédiaire de la Feuille Officielle de ce nouveau projet et uniquement par cet intermédiaire. La commune n'a pas jugé important de nous avertir de ce nouveau projet avant de le mettre à l'enquête. Je trouve cela assez révoltant dans la mesure où la commune a le devoir d'informer ses citoyens. Je n'attends pas de réaction particulière.

M. Jean-Denis Chavillaz : je tiens simplement à corriger une chose. Nous avons organisé le 29 janvier 2009, ici même, avec la participation de 100 à 105 personnes et la présence du Service de l'environnement, de SGT, une séance d'informations que nous avons mis sur pied en envoyant un tout ménage à tous les ménages de la commune de Hauterive (FR). Cette séance d'informations avait pour but d'informer la population qui le désirait sur les tenants et aboutissants du projet avant sa mise à l'enquête publique. Je n'accepte pas cette remarque comme quoi nous n'avons pas informé et si vous n'étiez pas là, c'est que vous n'avez pas su profiter de cette information.

M. Celil Karakoc, Ecuwillens : je suis propriétaire au Graboz et je n'ai pas d'eau potable. Est-ce que le Conseil communal peut me procurer de l'eau potable ? Nous avons des sources, maintenant on tremble d'utiliser de l'eau.

M. Roger Galley, Ecuwillens : j'ai vu dans le bulletin d'informations que vous prévoyez d'inaugurer la route de contournement d'Ecuwillens. Je ne sais pas si vous avez déjà prévu une date, parce que j'ai vu qu'elle avait déjà un titre. Je connais la route Jo Siffert à Corminboeuf et Givisiez, je ne savais pas qu'à Ecuwillens on intitulait les routes « Pascal Chenux et Marcel Galley ». Je vous félicite pour cette route qui malgré quelques péripéties a été ouverte et je demande quand aura lieu l'inauguration officielle ? C'est normal qu'il y ait quelque maladie de jeunesse mais en tout cas, je suis bien placé pour voir qu'il y a énormément de trafic qui emprunte cette route. Je profite également d'avoir la parole pour vous féliciter d'avoir laissé tomber le projet de cette grande salle et je félicite mes concitoyens d'avoir voté un crédit d'étude pour rénover cette charmante salle du restaurant communal.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci. C'est très volontiers que nous acceptons les remerciements qui font du bien. L'inauguration avait été fixée au 28 mars mais les conditions météo n'ont pas permis de respecter cette date. On ne peut malheureusement pas vous donner une date précise ce soir, mais une petite manifestation sur place aura lieu au début mai, certainement un samedi.

M. Dominique Sprumont, Posieux : je trouve intéressant votre réponse d'avant. Nous vous demandons de vous exprimer sur le sujet, nous déposons une plainte administrative et pas du tout une plainte pénale c'est simplement notre droit de citoyen et puisqu'on vous demande de vous exprimer sur le sujet et qu'on dépose plainte pour que vous vous exprimiez, vous ne pouvez pas

vous exprimer. C'est une réelle contradiction et je retrouve là la capacité de transparence de notre Conseil communal. Je demande que vous avez donc un devoir de réserve, vous ne pouvez pas vous prononcer sur le dossier, cela veut dire qu'il y a une suspension des procédures par rapport à ce que moi je vous demande, est-ce qu'il y a donc une suspension de la procédure de mise à l'enquête ou bien il n'y en a pas. Parce que s'il n'y a pas de suspension de la procédure de mise à l'enquête, j'aimerais quand même réitérer ma demande formelle, qui n'a rien à voir avec la procédure de plainte, aujourd'hui j'ai le droit à l'art. 17 de la Loi sur les Communes me donne ce droit, formellement de demander que cette question soit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée communale.

M. Jean-Denis Chavillaz : je répondrai de la même manière. Conformément aux instructions que j'ai reçues de la Préfecture, toutes les questions en relation avec ce dossier, doivent être posées directement à M. Ridoré, Préfet de la Sarine. Les griefs que vous soulevez ici, nous les contestons bien sûr, cela figure dans la plainte quand vous dites que vous n'avez pas été entendu, etc. Mais je ne peux pas aujourd'hui répondre parce que je ne suis pas habilité dans cette situation, ni mes collègues du Conseil communal, à le faire. M. Ridoré est au courant de cette démarche puisqu'il nous la dictée et il se tient à disposition, dans la mesure de ses possibilités, à répondre à ces questions.

M. Roger Chenux, Ecuwillens : dans la Liberté du mois de janvier, j'ai lu une annonce sur la commune de Corpataux-Magnedens qui reportait à 2016 un montant de Fr. 650'000.00 pour la construction d'un terrain de foot qui devrait coûter Fr. 2'500'000.00. Le solde serait supporté par la commune de Hauterive (FR) et de Rossens. Peut-on avoir des informations sur ce sujet ?

M. Jean-Denis Chavillaz : les Conseils communaux, dans le cadre de réunions régulières, ont constitué une commission des sports. Le but de cette commission est d'examiner, d'analyser au niveau régional, on parle de Rossens, Corpataux-Magnedens et Hauterive (FR) qui fournissent les joueurs du FCBG (football-club du Bas-Gibloux), la question des infrastructures. C'est dans ce contexte, que Corpataux-Magnedens s'était mis sur les rangs pour un projet, Rossens également pour un terrain d'entraînement mais surtout des vestiaires et Hauterive (FR) examinait tout à fait informellement les possibilités d'aménager un terrain d'entraînement en prolongation du terrain actuel. Il n'y a jamais eu de décision et le projet dont parle Corpataux-Magnedens n'est même pas sur papier.

M. Celil Karakoc, Ecuwillens : vous mettez notre parcelle site pollué sans même nous demander notre avis et maintenant je n'ai plus d'eau potable. Que faites-vous à ma place ?

M. Jean-Denis Chavillaz : d'abord nous n'avons pas décidé qu'il s'agissait d'un site pollué, nous commune. C'est la législation fédérale et cantonale qui est applicable en l'espèce. Dans notre RCU (règlement communal d'urbanisme) il n'y a pas de règle à ce sujet. Je vous suggère de contacter le Service de l'environnement. M. Chardonnens, chef de service, s'est mis à disposition pour répondre à toutes les questions, qui a certainement déjà procédé à des analyses qui devraient prouver que cette eau est consommable ou non.

M. Celil Karakoc, Ecuwillens : j'ai écrit des lettres, il ne répond pas. C'est la commune qui doit me fournir de l'eau potable.

M. Jean-Denis Chavillaz : si vous vous raccordez au réseau communal, il n'y a pas de problème. Nous sommes conscients de votre problème, mais c'est du domaine privé et je ne pense pas que l'assemblée communale peut faire quelque chose pour vous ce soir. On peut vous rencontrer, dans le cadre du Conseil communal, pour discuter des ficelles à tirer, on peut vous organiser une réunion avec M. Chardonnens si cela vous arrange, mais j'attends que vous preniez contact avec moi.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : j'aimerais savoir si le parent qui élève seul ses enfants de moins de 15 ans paie une taxe non pompier ?

Mme Annelise Chavillaz, trésorière : le parent seul avec enfants jusqu'à 16 ans (fin de la scolarité), paie une demie taxe soit Fr. 35.00, selon le règlement communal.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : je ne suis pas d'accord parce que la loi fédérale dit que les parents qui élèvent seuls leurs enfants, je ne sais pas si c'est jusqu'à 15 ou 16 ans, sont exemptés de la taxe non pompier. Je pense que le règlement fédéral fait foi.

M. Jean-Denis Chavallaz : notre règlement a été approuvé par les instances cantonales et il est conforme à la législation. Je vous propose de faire une réclamation, dans les 30 jours, sur la prochaine facture taxe non pompier que vous recevrez, afin que nous puissions entrer en matière et rendre une décision.

Mme Jacqueline Raemy, Posieux : je tiens à préciser que je ne suis pas du tout concernée, que quand j'étais concernée j'ai payé les Fr. 35.00 en faisant ainsi un don aux pompiers, que je l'ai précisé à la demande du Conseil communal qui savait très bien qu'effectivement ce n'est pas légal. Même la commune de Fribourg a dû revenir en arrière et n'a plus pu facturer ces taxes non pompiers. Alors il y a quand même des choses qui me dérangent. Il y a ça qui me dérange, parce que là vous pouvez et vous devez vous renseigner au point de vue fédéral parce que je pense que la loi est aussi faite pour Hauterive (FR), on n'est pas un petit village gaulois. Il y a une autre chose qui me dérange, c'est que quand on vient vous demander des copies de plans et de mise à l'enquête, là aussi, on répond que l'on ne fait pas de copie parce que le Conseil communal a décidé et le Conseil communal devait obéir aux ordres du Préfet et la loi est aussi faite pour cela, je suis désolée. Et là, le Préfet a été très clair et d'ailleurs les copies ont été faites par la Préfecture. Donc je pense qu'il y a des fois des lois peut être un petit peu à appliquer.

M. Jean-Denis Chavallaz : on se renseignera.

M. François Büchler, Posieux : j'ai une petite demande à faire concernant les tondeuses à gazon. Le règlement stipule que selon son art. 6, on peut passer la tondeuse depuis 08h00 jusqu'à 20h00 du lundi soir au samedi soir. J'aimerais savoir si c'est possible de revenir un petit peu en arrière sur l'heure du samedi soir et je propose jusqu'à 18h00 et non 20h00.

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est une modification du règlement communal. C'est une proposition qui peut être faite dans les divers et si la majorité des citoyens ici présents sont d'accord avec cette proposition, on la traitera dans le délai d'une année qui nous est imparti mais probablement plus vite.

M. Henri Zanetti, Posieux : toujours à ce sujet, entre midi et 13h00 on ne pourrait pas les arrêter ?

M. Jean-Denis Chavallaz : alors je pose la question. Celles et ceux qui désirent que le Conseil communal examine cette question de la modification du règlement communal sont priés de le faire savoir par main levée. La réponse est oui à la majorité.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavallaz : nous sommes arrivés cette fois au terme de cette assemblée des comptes, il y a notre restaurateur et son épouse qui s'impatientent depuis un moment, je vous remercie de votre participation, vous rappelle qu'une verrée est offerte et d'ores et déjà vous souhaitons de belles fêtes de Pâques. Merci et bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23.45 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavallaz

Jean-Denis Chavallaz